



**Procès-verbal de la 7^e assemblée publique
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le mercredi 21 août 2019 à 19 heures
au Centre de service de la STTR**

Personnes présentes :	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	administrateur
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Maryse Bellemare	vice-présidente
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
Personnes ressources:	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	M. Daniel Girard	directeur du service de transport urbain
	M. Gaëtan Leclerc	directeur du service de l'entretien
	Mme Caroline Cinq-Mars	directrice des services administratifs
	Mme Guylaine Beaudoin	Beaudoin, relations publiques

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 7^e assemblée publique.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(55-19) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 19 juin 2019

(56-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 19 juin 2019 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 19 juin 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 juillet 2019

(57-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 juillet 2019 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 4 juillet 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} août 2019

(58-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} août 2019 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 1^{er} août 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

6. Comptes à payer

(59-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 27536 à 27923 et les paiements directs 373 à 425 le tout couvrant la période du 3 juin au 31 juillet 2019, pour une somme totale de 4 608 391.65 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

7. Adoption de la politique sur les médias sociaux

(60-19) ATTENDU que la STTR désire se doter de lignes directrices afin de favoriser les meilleures pratiques en la matière et d'encourager les membres du personnel à en faire un usage judicieux, informé, respectueux et responsable :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la politique sur les médias sociaux soit adoptée tel que déposée.

ADOPTÉE

8. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté à ce point d'ordre.

9. Période de questions

Plusieurs clients et citoyens font valoir leurs requêtes durant la période de questions.

Les requêtes ont été saisies au fur et à mesure par l'équipe de la STTR.

10. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 18 septembre 2019 à 19 h.

11. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

Mme Valérie Renaud-Martin

APPUYÉE DE :

M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 22h31.

ADOPTÉE

M. Luc Tremblay
Président

M. Guy de Montigny,
Secrétaire corporatif